



## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Compte rendu**

### **Séance du 5 avril 2022**

-----

<b>Nombre de membres en exercice : 11</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés : 9</b>
<b>Date de la convocation : 29/03/2022</b>
<b>Date d'affichage : 15/04/2022</b>

L'an deux mille vingt deux, le cinq avril à vingt heures trente minutes, s'est réuni le conseil municipal dans la salle de la mairie.

#### **Présents :**

**M. Nicolas JEANSON, Mme Rose-Marie LELIEVRE, M. Emmanuel GIRRES, M. Denis BOCQUET, Mme Christine COMPERE, Mme Vanessa DAUVERS, M. Ludovic GIARD, Mme Charlène TOULORGE, M. Abel YON.**

**Mme Catherine JACQUETTE Conseillère aux décideurs locaux.**

**Excusés : Mme Elodie LECLERC, M. Jean-Yves MAHAUT.**

**Secrétaire de séance : Mme Charlène TOULORGE**

#### **Délibération 6/2022 : Budget Assainissement - Approbation du compte de gestion**

##### **Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget d'assainissement de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

##### **Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

##### **Considérant l'assemblée :**

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ Statuant sur l'exécution du budget 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare** que le compte de gestion du budget assainissement dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **Délibération 7/2022 : Budget Assainissement - Affectation du résultat**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,

Considérant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2021	Résultat de clôture 2021	Affectation Du Résultat
INVESTISSEMENT	4.431,40 €	-5.177,78 €	- 5.177,78 €
FONCTIONNEMENT	5.203,06 €	5.203,06 €	5.203,06 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de clôture de l'exercice 2021

Déficit d'investissement .....5.177,78 €

Excédent de fonctionnement .....5.203,06 €

Déficit global cumulé au 31/12/2021

Déficit à reporter (001) dépenses d'investissement .....5.177,78 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) .....5.177,78 €

Excédent de fonctionnement reporté (002) ..... 25,28 €

#### **Délibération 8/2022 : Budget Assainissement - Budget Primitif 2022**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 équilibré sur les deux sections :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le budget primitif 2022, en équilibre, de la façon suivante :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

**Section d'exploitation** : 21.304,28 €

**Section d'investissement** : 19.368,78 €

#### **Délibération 9/2022 : Budget Commune - Approbation du compte de gestion**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget commune de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

**Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**Considérant l'assemblée :**

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ Statuant sur l'exécution du budget 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare** que le compte de gestion du budget communal, dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et

